



Cet adhérent ou lecteur n'a pas ou a oublié de renouveler son adhésion. Il n'a donc pas eu la joie avant tout le monde de recevoir ce magazine. Pour ne pas connaître vous-même les affres de l'angoisse, pensez à votre adhésion ou son renouvellement ! N'oubliez pas de passer nous voir ! On a besoin de votre soutien !

Hôpital Antoine Béchère

Poste : 4464 ou 4175

Mail :

SudBeclere@wanadoo.fr

Web :

<http://sudbeclere.free.fr>

Avril 2005

Langue de Vipère

Je ferais bien d'adopter
la sud attitude plutôt
que de dire des conneries



Constitution Européenne :

Voici les petits détails inscrits dans le marbre de cette constitution, si cette constitution passe, voilà quelques articles qui seront applicables.



Art. I-2 : Les capitaux et les marchandises ont autant sinon plus de liberté que les humains...

Art. II-75 : Vous avez le droit de rechercher du travail ! On aurait préféré avoir le droit au travail ou du travail.

Art. III-131 : La première chose à sauver dans cette constitution en cas de crise sociale ou de guerre, c'est : « le fonctionnement du marché ».

Art. I.53 et 54 : L'Euro sert à protéger les avoirs financiers...

Art. IV-184 : Un pays en récession est pénalisé une deuxième fois par une sanction financière par ceux qui sont plus forts.

Art. III-171 : Le moins disant fiscal doit se généraliser pour pouvoir baisser les allocations chômage et les impôts des riches...

Art. III-209 : Les droits sociaux sont abandonnés à la « nécessité de maintenir la compétitivité ».

Art. II-88 : Le droit de grève est reconnu pour les... employeurs !

Art. III-120 : L'harmonisation des rémunérations, du droit d'association, du droit de grève,... sont exclues !

Art. III-145 : Tous les services sont concernés par la mise en concurrence et la libéralisation...

Art. III-167 : Toute aide aux services qui subsisteraient est interdite.

Art. III-177 : Les politiques Européennes sont exclusivement et définitivement libérales.

Art. IV-443 Toute révision de la constitution est soumise à la règle de l'unanimité.

Art. I-51 : Le principe de laïcité est absent de ce texte.

Art. II-10 : La séparation de l'église et de l'Etat est remplacée par la possibilité d'exprimer ses convictions religieuses publiquement.

Art. I-41 : La défense de l'Europe et ses interventions extérieures sont inféodées à l'OTAN.

Art. II-69 ; Le droit de se marier et de créer une famille est reconnu mais pas celui de divorcer !

Quant à la directive Bolkestein, elle attend votre vote sur le référendum et ressortira comme par magie peu de temps après. Cette directive permet aux entreprises basées à l'Etranger, d'avoir des salariés en France mais sous le statut et les droits du pays employeurs ! Adieu cher Code du Travail...

Tous ses articles laissent à réfléchir et certains font froids dans le dos. Nous vous invitons à la réflexion sur ce texte primordial sur les années à venir. Sud Santé se prononce contre ce texte néfaste pour le social, la santé et les services publics. « Services publics » ses simples mots n'apparaissent pas dans la constitution... il est remplacé par les termes « Services d'Intérêts Economiques et Général » car tout devra être rentable, sans subvention car sinon cela ne respecte la constitution sur ce point « respect de la concurrence libre et non faussée ».

NON à cette constitution qui brade les services publics...

Pointage farfelu en Stérilisation :



Un système de pointage farfelu a été mis en place en stérilisation ! Les agents doivent indiquer leurs horaires d'arrivée et de départ sur une feuille et puis signer. Rien ne semble anormal à priori, seulement si vous faites du temps en plus ou en moins cela ne change rien ! Les horaires ne sont pas rentrés dans Gestime ! C'est vrai à quoi bon ! Ce serait dommage...

Lundi de Pentecôte :

Le syndicat Sud Santé appelle à la grève le jour de la pentecôte, le lundi 16 mai 2005.

Cette journée crée soit disant pour aider les personnes âgées servira essentiellement aux patrons, et rapportera si peu par rapport aux besoins, que cette journée taxe finira comme la vignette... dans les caisses de l'Etat. L'Etat doit déjà rendre le produit de plus de 45 années de racket envers nos anciens...

**Suppression du
lundi de Pentecôte**



Pour nous contacter :

Sud Santé Antoine Béclère

Tél. : 0145374464 ou 4170

Fax : 0145374864

Courriel : Sudbeclere@wanadoo.fr

Syndicat.sud-sante@abc.aphp.fr

Site : <http://sudbeclere.free.fr>